

que comme s'occupant *bona fide* d'éducation physique au point de vue national et humanitaire et ne se mettant pas au service d'un parti dans un but électoral. »

Le *General Sports-Club d'Alexandrie* répond affirmativement aux deux premières questions. Il estime que dans aucun cas un amateur devenu professionnel ne doit recouvrer sa qualité. Il veut limiter les frais de séjour à dix francs pour l'Europe, l'Asie et l'Afrique et quinze pour l'Amérique et prendre certaines garanties pour la remise de l'argent. Enfin il estime qu'on peut toujours autoriser la rencontre avec un professionnel en match privé pourvu qu'il n'y ait point de prix en espèces.

Les sociétés norvégiennes ont fait passer leurs réponses par la voie de M. le capitaine Sverre, membre du C. I. O. pour la Norvège. Toutes sont d'avis qu'on ne peut être professionnel dans un sport et amateur dans un autre. Presque toutes pensent qu'un professeur peut être amateur dans les sports qu'il n'enseigne pas, hormis la *Tennis Association*. De même la *Tennis Association* n'admet pas d'exception à la règle que l'amateur devenu professionnel ne peut plus recouvrer sa qualité d'amateur. Les autres jugent qu'il peut y avoir quelques cas où la tolérance s'impose. Avec quelques réserves sur l'application, toutes sont d'avis qu'il y a lieu d'autoriser le remboursement des frais de transport et d'hôtel. Enfin à l'exception de la *Tennis Association* qui continue de faire bande à part, toutes jugent que l'amateur perd sa qualité par simple contact avec un professionnel.

Nous arrêterons là ces citations qui appellent d'intéressants commentaires et nous serons heureux de recevoir à cet égard les impressions de nos lecteurs s'ils veulent bien nous en faire part.

PARTIE OFFICIELLE

BULLETIN

DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Le bureau du Comité s'est assemblé à Paris le 18 Juin. Cette réunion avait été rendue nécessaire par la publication dans certains journaux

d'Europe de procès-verbaux des séances de Luxembourg entachés d'inexactitude. Le bureau a résolu de proposer au Comité International des mesures propres à empêcher le renouvellement de ces faits regrettables et il rappelle en attendant, à tous ceux à la connaissance de qui ces comptes-rendus pourraient parvenir, leur caractère complètement *inofficiel* déclinant à L'avance la responsabilité de toutes les conséquences erronées qui pourraient en être tirées. Le bureau rappelle on même temps la nature fantaisiste de tous les détails donnés comme définitifs concernant le programme des Jeux de Stockholm puisque ce programme ne sera arrêté de façon précise que lors de la session de 1911.